Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260630-20260612-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie ; M. GAY Jérôme ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	17
Absents représentés	:	2
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :
Mme CARREIRA Sandra qui donne pouvoir à Mme SOULIMAN Sophie
M. BOUSQUAU Christian qui donne pouvoir M. ARS Marcel

Absents :
A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

- **2026-06-12 Questembert Communauté : constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

  Suite aux élections communautaires, conformément au 1 de l'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque EPCI, composée de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants, ainsi que du Président de Questembert Communauté. Ces commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre doubles.

  Le président de Questembert Communauté demande à la commune de Molac de transmettre une liste de 3 à 4 noms, afin de pouvoir présenter 40 noms demandés par l'administration fiscale.

  La liste proposant les 40 noms sera ensuite validée en conseil communautaire, puis transmise à l'admiration fiscale.

  Le conseil municipal valide la liste suivante composée de 4 noms qui sera proposée pour représenter la commune de Molac au sein la Commission Intercommunales des Impôts Indirects :

MAUGENDRE	Alain
BREDOUX	Gildas
DE FRANCQUEVILLE	Yves
SEVETTE	Patrick

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 juillet 2026
Le Maire
Marcel ARS